

# OMPI



WIPO/ACE/1/4  
ORIGINAL: anglais  
DATE: 11 avril 2003

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE

## COMITE CONSULTATIFS URL 'APPLICATION DES DROITS

Première session  
Genève, 11 – 13 juin 2003

COORDINATION, FORMATION ET ELABORATION  
DE STRATEGIES RELATIVES A L'APPLICATION DES DROITS

*Document établi par le Secrétaire at*

### I. Introduction

1. À sa session tenue à Genève du 23 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2002, l'Assemblée générale de l'OMPI a décidé de créer le Comité consultatif sur l'application des droits, chargé des questions générales d'application aussi bien dans le domaine de la propriété industrielle que dans celui du droit d'auteur et des droits connexes. Le mandat de ce comité, qui exclut les activités normatives, est limité à l'assistance technique et à la coordination. Le comité a les objectifs suivants: coordination avec certaines organisations et le secteur privé pour lutter contre la contrefaçon et le piratage; éducation du public; assistance; coordination en vue de l'organisation de programmes de formation nationaux et régionaux à l'intention de toutes les parties prenantes et échange d'informations sur les questions relatives à l'application des droits grâce à la création d'un forum électronique.

2. Il est rappelé qu'au cours de la première session, tenue à Genève les 19 et 20 octobre 2000, le Comité consultatif sur la sanction des droits de propriété industrielle (ACE/IP) avait proposé que le Secrétariat de l'OMPI réalise quatre études, ainsi qu'il ressort du paragraphe 8.a)i) à iv) du document ACE/IP/1/3 (intitulé "Conclusions présentées par le président"). À la suite de cette proposition, le Secrétariat de l'OMPI a invité les membres et observateurs du comité à remplir un questionnaire intitulé "Demande d'informations"<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Circulaire n° 6562 de l'OMPI, datée du 17 juillet 2001.

3. Le Secrétariat de l'OMPI a reçu des communications de 24 États membres, deux organisations intergouvernementales et 11 organisations non gouvernementales en réponse à ce questionnaire. Le document WIPO/CME/2 Rev. intitulé "Évaluation des besoins de formation et de stratégies en matière de sanction des droits" a été établi par le Secrétariat de l'OMPI sur la base de ces réponses.
4. Ce document a été soumis pour examen à la Réunion de consultations sur la sanction des droits, tenue à Genève du 11 au 13 septembre 2002. Des États membres, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales ont participé à cette réunion.
5. Les participants de la réunion sont convenus à l'unanimité que la question de l'application des droits de propriété intellectuelle revêtait une grande importance et que l'OMPI était particulièrement bien placée pour apporter une assistance technique et une formation en la matière et contribuer à la sensibilisation dans ce domaine. Ils ont aussi encouragé l'OMPI à aider les organisations compétentes à mettre en place des mécanismes adéquats et efficaces d'application des droits, ou à les améliorer, en coordonnant son action avec celles. Les participants de la réunion ont pris note des préoccupations exprimées quant aux effets de la contrefaçon et du piratage sur les industries nationales et ont souligné que la lutte contre ces phénomènes était un sujet de préoccupation mondiale. Ils ont aussi pris note des activités du Bureau international énumérées dans les tableaux du document WIPO/CME/2 Rev. et se sont déclarés très satisfaits des travaux considérables et de grande qualité déjà entrepris par les bureaux régionaux de la coopération pour le développement et l'Académie mondiale de l'OMPI dans le domaine de l'application des droits. Ils ont toutefois noté que des améliorations restent à apporter en ce qui concerne le choix des bénéficiaires de l'assistance technique de l'OMPI et la nature de cette assistance.

## II. Division de l'application des droits et des projets spéciaux

6. À l'issue de la session susmentionnée de l'Assemblée générale, le directeur général a créé la Division de l'application des droits et des projets spéciaux, chargée de coordonner les activités relatives à l'application des droits au sein du Bureau international. La division coopère activement avec des organisations intergouvernementales travaillant dans le domaine de l'application des droits et entretient des relations avec les administrations compétentes des États membres ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales. Elle joue aussi un rôle central dans la coordination des activités relatives à l'application des droits au sein du Bureau international.
7. La division doit notamment s'acquitter des tâches suivantes : convoquer et organiser la session annuelle du Comité consultatif sur l'application des droits qui vise à examiner les questions et stratégies relatives à l'application des droits de propriété intellectuelle; donner effet aux décisions prises par l'ancien Comité consultatif sur la sanction des droits de propriété industrielle, par l'ancien Comité consultatif sur la gestion et la sanction du droit d'auteur et des droits connexes dans le cadre des réseaux mondiaux d'information et par la Réunion de consultations sur la sanction des droits, dans le cadre plus vaste de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle; établir des documents de travail supplémentaires et mener d'autres études et enquêtes sur des questions d'actualité en rapport avec l'application des droits de propriété intellectuelle; gérer le Forum électronique consacré aux questions et stratégies relatives à l'application des droits de propriété intellectuelle, qui permet à toutes les parties intéressées de partager des informations sur l'expérience acquise au niveau national en matière d'application des droits de propriété intellectuelle; assurer une coopération et

coordination avec des organisations multilatérales ou régionales et des organisations non gouvernementales en vue de partager des connaissances et des données d'expérience dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle, notamment en ce qui concerne la participation à des séminaires, ateliers et autres réunions; promouvoir la compréhension des obligations et principes internationaux en ce qui concerne l'application des droits de propriété intellectuelle et répondre aux besoins des États membres en ce qui concerne la mise au point et le renforcement des systèmes nationaux ou régionaux d'application des droits de propriété intellectuelle, y compris pour ce qui est de la correspondance, de la mise en valeur des ressources humaines, de la participation à des séminaires et à des ateliers, des conseils dispensés aux gouvernements sur la mise en œuvre des stratégies relatives à l'application des droits et de la fourniture de conseils législatif et d'une assistance technique; élaborer des projets et du matériel d'information en vue de sensibiliser le public à la lutte contre la contrefaçon et le piratage.

### III. Coordination et formation: activités menées de juillet 2002 à avril 2003

8. Afin que le comité puisse analyser les activités de l'OMPI dans le domaine de l'application des droits, le Secrétariat a réalisé la synthèse ci-dessous - après des activités menées de juillet 2002 à avril 2003. Parmi les activités mentionnées dans les sous-paragrophes 8.1 à 8.6, qui ont été ou qui seront menées par le Bureau international, ou avec la participation de celui-ci, figurent aussi des activités comprenant un volet relatif à l'application des droits qui ne ressort pas nécessairement de l'intitulé.

#### 8.1 Missions d'experts de l'OMPI:

- mission de l'OMPI consacrée à la promotion de la législation relative à la propriété intellectuelle, Antigua-et-Barbuda, 13 - 15 novembre 2002;
- mission consultative sur l'application du droit d'auteur et des droits connexes, Jakarta, 30 et 31 janvier 2003;
- mission d'experts visant à dispenser des conseils sur la création d'un système de banderole, Libéria, janvier 2003;
- débats sur l'introduction d'un enseignement sur l'application des droits avec le personnel de l'École régionale supérieure de la magistrature de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires (OHADA), Bénin, 18 mars 2003.

#### 8.2 Formation et visites d'étude de l'OMPI:

- séance de l'Académie mondiale de l'OMPI sur l'application des droits de propriété intellectuelle, en coopération avec le Ministère indien du commerce et de l'industrie, New Delhi, 9 - 12 juillet 2002;
- présentation, lors de la session d'été de l'Académie mondiale de l'OMPI, d'un exposé sur l'application des droits de propriété intellectuelle dans une perspective internationale, Genève, 10 juillet 2002;
- programme d'orientation et d'étude de l'OMPI pour la région Asie-Pacifique sur l'application des droits de propriété intellectuelle à l'intention des fonctionnaires des douanes et des spécialistes de la propriété intellectuelle, Genève, La Haye, Washington, 4 - 15 novembre 2002;
- programme de l'OMPI pour la région Asie-Pacifique sur l'application des droits de propriété intellectuelle à l'intention de la magistrature, Genève, Washington, 9 - 18 juillet 2003;

- cours de formations sur l'application des droits de propriété intellectuelle, Tokyo, 13 - 29 novembre 2002;
- cours de formations spéciaux sur l'application du droit d'auteur et des droits connexes, Tokyo, 18 - 29 novembre 2002;
- présentation d'un exposé sur l'application des droits de propriété intellectuelle lors d'un séminaire intensif de l'Académie mondiale de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention d'étudiants en droit, Genève, 10 - 14 mars 2003.

### 8.3 Séminaires et ateliers de l'OMPI:

- séminaire de l'OMPI sur les mesures prises aux frontières aux fins de l'application des droits de propriété intellectuelle à l'intention des pays andins, Bogota, 10 et 11 juillet 2002;
- atelier de l'OMPI sur les mesures prises aux frontières aux fins de l'application des droits de propriété intellectuelle à l'attention des pays andins, Bogota, 12 juillet 2002;
- séminaire national sur la situation des atteintes aux droits de propriété intellectuelle, Abidjan (Côte d'Ivoire), 17 - 19 juillet 2002;
- séminaire national de l'OMPI sur la préservation, la promotion et la protection du folklore et des savoirs traditionnels, Florianopolis (Brésil), 22 et 23 août 2002;
- colloque national spécialisé de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des magistrats libanais, Beyrouth, 31 juillet - 2 août 2002;
- séminaire national de l'OMPI sur l'application des droits de propriété intellectuelle à l'intention des magistrats, des procureurs généraux, des fonctionnaires de police et des fonctionnaires des douanes, Amman, 2 et 3 septembre 2002;
- VI<sup>e</sup> séminaire national de l'OMPI sur les droits de propriété intellectuelle, Cordoba (Argentine), 5 - 7 septembre 2002;
- séminaire de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits connexes et leur protection contre la réalité du monde moderne, Mexico, 12 et 13 septembre 2002;
- séminaire national de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des magistratsomanais, Mascate, 22 et 23 octobre 2002;
- séminaire de l'OMPI sur l'importance des précédents judiciaires et administratifs dans la pratique de la propriété intellectuelle, Guatemala, 6 novembre 2002;
- séminaire national sur l'application des droits à l'intention des fonctionnaires des douanes, Téhéran, 4 - 6 novembre 2002;
- colloque de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention de la magistrature, Barbade, 16 - 18 novembre 2002;
- séminaire régional sur la propriété industrielle à l'intention des juges et des contrôleurs des impôts en Amérique latine, Madrid, 18 - 22 novembre 2002;
- séminaire de l'OMPI sur l'application des droits de propriété intellectuelle à l'intention de la police et des douanes, Castries (Sainte-Lucie), 21 et 22 novembre 2002;
- atelier national à l'intention des inspecteurs d'État de la propriété intellectuelle, Kiev, 26 novembre 2002;
- séminaire national sur le rôle des inspecteurs des douanes, de la police et de la lutte contre les monopoles et des inspecteurs d'État de la propriété intellectuelle dans l'application des droits de propriété intellectuelle, Kiev, 27 et 28 novembre 2002;
- forum de l'OMPI pour la région Asie - Pacifique sur le rôle des offices de propriété intellectuelle dans le développement économique et technique, Manille, 3 - 5 décembre 2002;

- séminaire régional sur une approche stratégique concertée de certaines questions relatives à la gestion collective et à la lutte contre le piratage en Afrique de l'Ouest, Bamako, 3 - 6 décembre 2002;
- colloque régional Asie - Pacifique sur la protection et l'application du droit d'auteur et des droits connexes, Jakarta, 27 - 29 janvier 2003;
- séminaire national de l'OMPI sur la propriété intellectuelle (organisé en collaboration avec l'Université du Caire), Le Caire, 17 - 19 février 2003;
- séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits connexes, Le Caire, 22 et 23 février 2003;
- atelier régional Asie - Pacifique de l'OMPI sur l'application des droits de propriété intellectuelle, Bangkok, 25 - 27 février 2003;
- séminaire national de l'OMPI sur l'application du droit d'auteur et des droits connexes, Katmandou, 26 et 27 février 2003;
- séminaire national de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, Tripoli, 28 - 30 avril 2003;
- conférence nationale sur l'application des droits de propriété intellectuelle, Nigéria, avril 2003.

8.4. Activités menées conjointement avec des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales ou des offices nationaux:

- XXII<sup>e</sup> séminaire OMPI - INPI sur la propriété industrielle à l'intention des pays d'Amérique latine, Rio de Janeiro (Brésil), 9 - 20 septembre 2002;
- cours universitaire régional OMPI - SGA sur le droit d'auteur et les droits connexes, Panama, 10 - 17 octobre 2002;
- IV<sup>e</sup> congrès ibéro -américain sur le droit d'auteur et les droits connexes, Panama, 15 - 17 octobre 2002;
- séance de l'académie sur l'application des droits de propriété intellectuelle à l'intention des juges de l'Europe orientale et des pays de la CEI, organisée conjointement avec l'INPI (France) et avec l'assistance de l'École nationale de la magistrature de la France (ENM), Genève, 21 et 22 novembre 2002 et Paris, 25 - 29 novembre 2002;
- présentation d'un exposé sur l'application des droits de propriété intellectuelle lors du séminaire de format ion OMPI - OEB OHMI sur les aspects administratifs de la procédure à suivre en matière de brevet et de marques, Genève, 13 et 14 février 2003;
- présentation d'un exposé sur l'application des droits de propriété intellectuelle à la douzième réunion de la Commission du commerce et des douanes du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), Lusaka, 17 - 19 février 2003;
- colloque international OMPI - AEPPI sur la protection de la propriété intellectuelle, Le Caire, 14 et 15 avril 2003;
- Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC): séminaires sous -régionaux sur l'application des droits de propriété intellectuelle à l'intention des fonctionnaires des douanes et des magistrats des États membres de la CEMAC, organisé conjointement avec l'OMPI, République du Congo, 23 et 24 avril 2003.

#### 8.5 Contributions de l'OMPI à des activités organisées par des organisations non gouvernementales:

- participation aux travaux de la première réunion du Groupe d'experts Interpol sur les droits de propriété intellectuelle, Lyon (France), 23 juillet 2002;
- présentation d'un exposé sur les activités de l'OMPI dans le domaine de l'application des droits à la première Conférence internationale d'Interpol sur la criminalité financière, Lyon (France), 2 octobre 2002;
- participation aux travaux de la deuxième réunion du Groupe consultatif d'Interpol sur les droits de propriété intellectuelle, Lyon (France), 3 octobre 2002;
- présentation d'un exposé sur les activités de l'OMPI dans le domaine de l'application des droits à la Conférence internationale sur la coalition pour la lutte contre la contrefaçon, Miami, 16 - 18 octobre 2002;
- participation à l'atelier sur l'application des droits de propriété intellectuelle, organisé par l'Institut de droit international de l'Italie en collaboration avec la Fondation pour la recherche économique et l'action sociale de la République-Unie de Tanzanie et l'Office d'enregistrement et d'octroi de licences, Dar es-Salaam, 2 - 6 décembre 2002;
- participation aux travaux de la troisième réunion du Groupe d'action d'Interpol sur la criminalité liée à la propriété intellectuelle, Lyon (France), 27 et 28 janvier 2003;
- réunion avec les industries du droit d'auteur, secrétariat de la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI), Londres, 11 mars 2003.

#### 8.6 Autres activités:

- six plans d'action par pays pour le Cambodge, la République populaire démocratique de Corée, l'Inde, le Libéria, la Mongolie et les Philippines, et un plan d'action régional pour les pays du Forum du Pacifique Sud, comprenant des éléments relatifs à l'application des droits sous la forme d'activités de sensibilisation du public au respect de la propriété intellectuelle;
- établissement d'une publication intitulée *Principles of Copyright : Cases and Materials*, qui comprend des décisions judiciaires fondées sur la "common law", le droit civil et les systèmes législatifs des pays arabes, largement utilisée en tant que document de référence dans les activités de formation à l'application des droits.

#### IV. Besoins en matière de formation et d'élaboration de stratégies relatives à l'application des droits

9. Il convient de noter que, étant donné que la Réunion de consultations sur la sanction des droits tenue en 2002 a porté avant tout sur les questions relatives au statut et au mandat du futur comité consultatif sur l'application des droits de propriété industrielle, le document WIPO/CME/2 Rev. intitulé "Évaluation des besoins de formation et de stratégies en matière de sanction des droits" n'a pas été examiné en détail au cours de cette réunion. Or, plusieurs raisons font qu'il est important que le comité non seulement prenne note des activités récentes du Bureau international dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle mais examine aussi plus en détail les questions soulevées dans le document WIPO/CME/2 Rev. Premièrement, les participants de la réunion ont encouragé les États membres et les observateurs qui n'avaient pas encore fait à soumettre au Secréariat de

l'OMPI leur réponse et des informations <sup>2</sup> sur les thèmes abordés dans le document en vue de disposer d'éléments plus importants pour les délibérations envisagées. Deuxièmement, ils sont aussi convenus qu'il était important de veiller à ce que les questions traitées dans le document et dans le cadre des délibérations sur ce document soient prises en considération dans la mise au point des activités de coopération pour le développement de l'OMPI. Troisièmement, il incombe au comité, entre autres tâches, de décider des travaux futurs sur la base de toutes les informations soumises.

10. Pour faire suite à la proposition précitée de la Réunion de consultations sur la sanction des droits visant à encourager tous les membres et les observateurs à communiquer des informations supplémentaires sur les questions soulevées dans le document WIPO/CME/2 Rev., le Secrétariat de l'OMPI a demandé <sup>3</sup> aux membres et aux observateurs de répondre à ce questionnaire et de fournir notamment des informations sur leurs activités dans le domaine de l'application des droits, tels que séminaires, ateliers, formation en cours d'emploi prévu et matériel de formation utile. Le Secrétariat de l'OMPI a reçu 16 réponses de 15 États membres <sup>4</sup> et sept organisations non gouvernementales <sup>5</sup> à la demande d'informations renouvelée et étoffée. Compte tenu d'un nombre restreint de réponses supplémentaires reçues au moment de l'établissement du présent document, les informations disponibles ne justifiaient pas une révision approfondie du document de travail établi pour la Réunion de consultations sur la sanction des droits. Pour cette raison, le Secrétariat a décidé de ne pas incorporer les modifications dans le document WIPO/CME/2 Rev. et de ne pas soumettre ce même document sous une forme actualisée à la réunion en cours. Les réponses à la demande d'informations renouvelée ont donc été publiées sur le Forum électronique consacré aux questions et stratégies relatives à l'application des droits de propriété intellectuelle.

<sup>2</sup> Dans le paragraphe 6 du document WIPO/CME/5 intitulé "Conclusions du président", il est indiqué que ces informations pourront être remises, sur demande, sur le Forum électronique consacré aux questions et stratégies relatives à l'application des droits de propriété intellectuelle, avec les réponses déjà soumises.

<sup>3</sup> Circulaires nos 6815 et 6816 datées du 17 décembre 2002. La date limite pour la réponse a été reportée au 21 février 2003. La demande d'informations a par la suite aussi été publiée sur le Forum électronique consacré aux questions et stratégies relatives à l'application des droits de propriété intellectuelle et les participants inscrits ont été informés que la date limite pour la prise en considération de ces informations dans les documents de travail avait été reportée au 21 février 2003 mais que les réponses reçues après cette date seraient aussi les bienvenues et qu'elles seraient publiées sur le forum électronique.

<sup>4</sup> Burundi, Colombie, Espagne, Fédération de Russie, France, Gabon, Honduras, Hongrie, Inde, Kazakhstan, Nigéria, Portugal, République de Corée, Royaume-Uni et Suisse.

<sup>5</sup> Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI), s'exprimant également au nom de la Business Software Alliance (BSA), Fédération internationale des associations de producteurs de films (FIAPF), Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI), Union internationale des éditeurs (UIE), Fédération internationale de la vidéo (IVF) et Motion Picture Association (MPA).

11. Pour les raisons susmentionnées et pour plus de commodité, le document WIPO/CME/2 Rev. intitulé “Évaluation des besoins de formation et de stratégies en matière de sanction des droits”<sup>6</sup> est reproduit à l’annexe du présent document, pour examen par le comité.

*12. Le comité est invité à prendre note du contenu du présent document et de son annexe, et à formuler des observations à cet égard.*

[L’annexe suit]

---

<sup>6</sup> Les tableaux figurant dans le document WIPO/CME/2 Rev. contiennent aussi des informations détaillées sur les activités menées par le Bureau international de juillet 2000 à juin 2002 en ce qui concerne la formation, l’assistance technique et la sensibilisation dans le domaine de l’application des droits.